

## Le contenu de la liberté de religion ou de conviction : les droits des parents et des enfants

*L'article 18 du Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques prévoit des droits spécifiques pour les parents et les enfants en terme de liberté de religion ou de conviction. Les parents et tuteurs légaux ont le droit de donner à leurs enfants une éducation religieuse et morale et d'organiser la vie familiale conformément à leurs convictions.*


Cependant les droits de l'homme ne sont pas réservés aux adultes ! Les enfants disposent également du droit à la liberté de religion ou de conviction, par exemple, le droit de prendre part à la vie d'une communauté religieuse ou de conviction et de participer à des fêtes religieuses ou à des cultes.

Les enfants ont aussi le droit de bénéficier d'un enseignement religieux conformément aux souhaits de leurs parents ou tuteurs. On ne peut pas les forcer à recevoir une instruction religieuse contre la volonté de leurs parents. De plus, au fur et à mesure de leur croissance, les souhaits des enfants doivent être davantage pris en compte.

Il existe de nombreux exemples de violation de ces droits. Les pays d'Asie centrale restent marqués par leur passé soviétique. Ainsi certains gouvernements veulent toujours contrôler tous les aspects de la société. Par exemple, au Tadjikistan, la loi interdit aux moins de 18 ans de participer aux célébrations ou événements religieux, à l'exception des funérailles. Dans d'autres États d'Asie centrale, les gouvernements ont interrogé et malmené des enfants d'âge scolaire qui fréquentaient des mosquées et des églises chrétiennes et participaient à des activités telles que des camps d'été. Ces enfants ont été soumis à des dénonciations publiques dans les écoles.

Ainsi, certains gouvernements empêchent les enfants de pratiquer une religion. D'autres gouvernements forcent les enfants appartenant à des minorités à recevoir une instruction religieuse, avec pour objectif de les convertir à la religion majoritaire. Cela arrive en dépit du devoir des États de garantir que les enfants puissent être exemptés d'instruction religieuse, pas simplement en théorie mais en pratique.

En Turquie, malgré certaines réformes, les programmes et manuels de culture et d'éthique religieuses comprennent toujours une instruction religieuse confessionnelle. Les élèves juifs et chrétiens en sont théoriquement dispensés, mais, dans la pratique, ces dérogations peuvent être difficiles, voire impossibles, à faire valoir. Les enfants de familles alevi, bahaïes, athées ou agnostiques, ou les élèves qui adoptent d'eux-mêmes ces convictions, sont ainsi forcés de suivre les cours. Dans tous ces exemples, ce sont les droits des parents et ceux des enfants qui sont violés.



Avant l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le droit international des droits de l'homme n'avait pas vraiment traité spécifiquement des droits de l'enfant. La convention a apporté un changement en mettant l'accent sur le fait que les enfants sont eux-mêmes détenteurs de droits et en précisant, à l'article 14, qu'ils disposent aussi du droit à la liberté de religion ou de conviction.

L'article 14 présente les enfants comme étant à la fois indépendants et vulnérables, ayant besoin de l'aide et des conseils parentaux dans l'exercice de leur droit à la liberté de religion ou de conviction, notamment vis-à-vis de l'État.

Selon la convention, le principe directeur est l'intérêt supérieur de l'enfant. La convention insiste également sur le droit des enfants à exprimer leurs opinions sur toutes les questions qui les concernent. Ce sont pourtant souvent les adultes, en particulier les parents, qui définissent en pratique cet intérêt supérieur et qui parlent pour les enfants.

Parfois, il arrive que l'intérêt des enfants et celui des parents divergent. Dans ces situations, il faut trouver l'équilibre entre le droit des enfants à la liberté de religion ou de conviction et celui de leurs parents.

Par exemple, à quel âge un enfant a-t-il le droit de prendre ses propres décisions sur sa pratique ou sa croyance religieuse ? Qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'aller à l'église ?


Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, en matière de religion ou de conviction, les parents doivent guider l'enfant en tenant compte de ses capacités et de son développement. En d'autres termes, plus l'enfant grandit et mûrit, plus il doit avoir de liberté.

La norme légale internationale pour l'âge adulte est fixée à 18 ans, mais la question de l'indépendance et de la maturité mentale attribuées aux enfants au cours de l'enfance change considérablement selon les cultures et les contextes. Les lois et règlements des États peuvent être très différents. En Suède, par exemple, à partir de 12 ans, les enfants ne peuvent devenir membres d'une communauté religieuse contre leur gré.

La Convention relative aux droits de l'enfant établit cependant une norme universelle en ce qui concerne la manière dont les parents doivent élever leurs enfants : la pratique d'une religion ou d'une conviction ne doit pas nuire à la santé physique ou mentale ou au développement de l'enfant.

Il est rare que les affaires qui opposent parents et enfants autour de leur liberté de religion ou de conviction arrivent jusque devant les tribunaux. Toutefois, un bon exemple est celui des témoins de Jéhovah où des parents voulaient empêcher leurs enfants de recevoir des transfusions sanguines. Les tribunaux ont alors statué contre l'exercice de la liberté de religion ou de conviction des parents et en faveur du droit à la vie de l'enfant.

En résumé, nous avons examiné dans cette vidéo les droits des parents ET ceux des enfants.



Les enfants ont le droit à la liberté de religion ou de conviction. Les parents ont le droit d'élever leurs enfants conformément à leurs croyances. Cela doit être fait en cohérence avec le développement de la maturité de l'enfant. La pratique d'une religion ou d'une conviction ne doit pas nuire à la santé physique ou mentale ou au développement de l'enfant. Parmi les exemples de violations de ces droits, il existe des États qui interdisent aux enfants de pratiquer une religion et des États qui imposent l'instruction religieuse de la majorité aux enfants issus des minorités.

Pour plus d'informations sur les droits des parents et des enfants concernant la liberté de religion ou de conviction, consulter notamment les textes de référence sur les droits de l'homme, dans les ressources de formation sur le site internet.

Copyright SMC 2018